Fr. 18785

CORPS LÉGISLATIF.

Fre
20467

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

OPINION

DE F. LAMARQUE

Sur l'enseignement des langues vivantes.

Séance du 17 fructidor, an 4.

Représentans du Peuple,

Je pense qu'une loi qui rejeteroit de nos écoles l'enseignement public et national des langues étrangères, seroit nuisible à nos relations de commerce, contraire aux progrès des sciences, à l'étude de l'histoire, à la connoissance des peuples, et conséquemment au maintien de la vraie morale et de la liberté, qui ont besoin, pour se soutenir, du concours de tous les moyens tendant à propager les lumières.

THE NEWBERRY
LIBRARY

Ce n'est point ici une de ces questions d'éclat qui excitent un grand intérêt par le mouvement ou le choc des passions ; il semble que ce ne soit que par des principes éloignés, quoique très-réels, que l'enseignement public se lie à nos droits politiques : mais par cela seul que la question intéresse les sciences, le commerce, les arts, elle mérite sans doute l'attention du Corps législatif.

Votre commission la présente sous trois rapports distincts : sous le rapport politique, sous le rapport littéraire, et sous celui du mode de l'enseignement.

Je vais suivre aussi ces rapports divers ; et en écartant du travail de la commission ce qui me semble tenir à l'imagination et à l'art oratoire, plus propre à séduire qu'à éclairer, je soumettrai les idées du rapporteur à une analyse exacte et sévère, convaincu que cette méthode est la seule digne du législateur, dans tout ce qui tient à l'organisation et aux élémens de l'instruction publique.

Voici, sous le premier point de vue, les motifs ou les objections du rapporteur :

« La langue française, même avant la révolution, » étoit celle de l'Europe ; il ne faut pas qu'elle dégénère » entre les mains d'un peuple libre. C'est à l'étranger » qu'il appartient plus que jamais d'apprendre la langue » des vainqueurs.

» Pour nous, qu'avons-nous besoin de *la langue ef-* » *féminée des peuples d'Italie*, de la langue *des es-* » *claves d'Allemagne ?* Les idées politiques de nos » voisins seroient d'autant plus dangereuses, qu'elles » *se rapprocheroient plus* des nôtres..... »

De tout cela le rapporteur conclut « qu'il ne doit » plus y avoir qu'une langue en Europe, celle des ré- » publicains français. »

L'on avoit dit aussi, sous le règne d'un despote, qu'il ne devoit plus y avoir qu'une langue en Europe, celle de la cour de Louis XIV, qu'on présentoit alors comme le seul asyle du goût, de la littérature et des beaux-arts....

Mais loin de moi tout rapprochement entre l'insolente vanité de quelques gens de lettres adorateurs d'un tyran, et le noble orgueil du Français régénéré sous une constitution républicaine !

Ce n'est pas le vœu de votre commission que je me permets de censurer : je desirerois comme elle qu'il n'y eût qu'une seule langue en Europe ; les sciences, les arts, et sur-tout la morale publique, y gagneroient infiniment : mais je pense que la nation française, qui a si sagement décrété l'unité et l'indivisibilité de la République sur son territoire, n'a pas le même droit pour décréter en Europe *l'unité et l'indivisibilité de la langue*. Je suis convaincu que ce projet est une chimère, et je me hâte d'examiner les motifs de votre commission, qui, j'ose le dire, ont beaucoup plus d'éclat que de solidité.

J'observerai d'abord (quoique ce soit la plus foible des considérations que je veux présenter) que le préjugé seul peut attribuer à la langue des Allemands un caractère essentiel de servitude, et à la langue des Italiens la pusillanimité ou la mollesse.

La langue allemande, mère de toutes les langues occidentales de l'Europe, est celle que parloient les anciens Germains, le peuple le plus libre de la terre ; et si, dans des temps modernes, l'établissement du régime féodal lui a donné quelques formes de servitude, cette langue a néanmoins conservé plus que toute autre son caractère primitif, ses formes originelles, l'énergie, l'abondance et la liberté ; c'est l'observation non contestée de tous les savans.

Quant à la langue italienne, je sais qu'on a dit plus généralement, et peut-être avec plus d'apparence de vérité, que *c'étoit une langue efféminée* ; mais que diroit-on de la langue française, si, au lieu de lire Descartes, Pascal, Corneille, la Bruyère, Jean Jacques et Montesquieu, l'on s'occupoit de Benserade, Chapelle, Chaulieu, Parny, Boufflers, et autres écrivains de cette trempe, qui, en faisant les délices des cours et des sociétés corrompues, faisoient le tourment de tous ceux qui avoient le caractère et la dignité d'hommes ?

Eh bien ! qu'on lise dans la langue italienne le Tasse, l'Arioste, Métastase, Fra-Paolo, Machiavel, Beccaria, et l'on conviendra que la langue de ces écrivains immortels n'est pas une langue efféminée, mais qu'elle

réunit à la fois la douceur, la richesse et la pureté, et que le philosophe, l'homme libre, peuvent la parler sans rien craindre.

Je ne dis rien de la langue anglaise, à laquelle votre commission n'a rien objecté. Cette langue est celle de Pitt; mais elle fut aussi celle de Shakespear, du grand Newton, du sage Locke, du républicain Milton. Et certes, ce seroit une idée bien étrange pour le temps où nous vivons, que de regarder le caractère même des langues anglaise, italienne, ou allemande, comme dangereux pour les mœurs ou pour la liberté.

L'on objecte que la connoissance trop familière des langues étrangères répandroit parmi nous les idées politiques de nos voisins; mais pourquoi ne pas dire, au contraire, qu'elle faciliteroit la communication et l'établissement de nos idées politiques chez les peuples étrangers? L'ignorance seule favorise la servitude. Les lumières ont toujours produit la liberté. Pourquoi ne pas remarquer dans l'histoire *qu'il n'y a jamais eu de peuple éclairé qui n'ait été libre?*

J'observe, d'un autre côté, que lorsqu'on étudie une langue étrangère, et sur-tout une langue-mère, ce n'est pas seulement pour la parler, c'est encore (et cet objet-ci est bien plus important que le premier), c'est pour étudier les monumens antiques, c'est pour connoître l'origine, l'histoire des peuples, celles de leurs mœurs, de leurs lois, de leurs vices et de leurs vertus, de leurs sciences et de leurs préjugés; et qu'à cet égard la connoissance des racines des mots primitifs d'une langue éclaircit souvent des points essentiels que cent volumes de dissertations laissoient dans l'obscurité.

En vain quelques esprits superficiels, détracteurs de l'érudition, ont-ils voulu qualifier de *pédanterie* la science ou l'étude de l'antiquité par le caractère des langues et l'étymologie des mots primitifs; en vain a-t-on dit aussi qu'il étoit indifférent de connoître ou d'ignorer l'origine des peuples, et que, soit qu'on descendît des Arabes, ou des Scythes, des Egyptiens ou des Gaulois, l'ignorance ou l'instruction à cet égard n'avoient aucune influence sur la morale, sur les arts, sur le gouvernement, seuls objets dignes des méditations d'un peuple libre

Ce système, produit par la légèreté et la présomption, est fondé sur les principes les plus faux, et donneroit lieu à des conséquences funestes. Il suffit, pour en être convaincu, de jeter un coup-d'œil sur quelques-uns des inconvéniens qui ont été le fruit de l'ignorance ou de la fausse interprétation de quelques mots dans des langues étrangères.

Le peuple chaldéen, qu'une foule de monumens nous attestent aujourd'hui avoir été illustré par la culture des sciences et de la philosophie lorsque les autres peuples étoient barbares ; cette nation antique, dont les Mages furent les premiers précepteurs de l'Egypte et de la Grèce, a été dans l'occident regardée comme idolâtre, et calomniée pendant près de vingt siècles, uniquement parce qu'on a ignoré le vrai sens du mot *Baal*, et qu'on a cru qu'il signifioit le nom particulier d'une idole, lorsqu'il n'avoit d'autre acception que celle que nous attribuons dans notre langue au mot *dieu* ou maître de la nature.

La même erreur a produit dans le dernier siècle la même injustice relativement à la nation chinoise ; et telle étoit à cette époque l'ignorance ou le fanatisme des Français (au milieu même de la littérature et de ce qu'on appelle *beaux-arts*), que, sans l'intervalle immense qui séparoit les deux peuples, la fausse interprétation d'un mot eût suffi peut-être pour les rendre ennemis et pour allumer entre eux le flambeau de la discorde et de la guerre (1).

Me dira-t-on que je fais des applications trop éloignées, et qu'il ne s'agit ici ni des Chaldéens ni des Chinois. . . . Eh bien ! je citerai des exemples plus rapprochés de nos mœurs, et je dirai :

---

(1) En langue chinoise les deux mots *King-tien*, signifient ; *Adorez le Dieu du ciel*. Un moine prétendit que le sens de ces mots étoit, *Adorez le ciel matériel*, et que conséquemment les Chinois étoient matérialistes ou athées. Le pape les condamna sur le rapport du moine, et la Sorbonne déclara que les louanges qu'un missionnaire moins fou que les autres leur avoit données, étoient *fausses*, *scandaleuses*, *téméraires*, *impies*, et *hérétiques*. Et tout cela dans le beau siècle de Louis XIV.

Si Tacite, qui a décrit avec tant de génie, de profondeur et de philosophie, les mœurs des premiers Germains; si Tacite n'eût pas été obligé de se servir d'un interprète, s'il eût connu par lui-même la langue du peuple dont il burinoit l'histoire, il n'eût pas dit que les premiers Germains avoient *des rois*, lorsqu'il devoit dire seulement qu'ils avoient *des chefs militaires* et *des juges civils* élus à temps; il ne se fût pas servi d'une expression qui, quoiqu'expliquée et modifiée par lui, a donné lieu à de serviles publicistes de corrompre l'opinion par des commentaires perfides, et de calomnier un peuple qui non-seulement n'eut jamais de rois, mais qui n'a pas même dans sa langue de mot équivalent à ce titre, puisque celui de *Kœnig*, dont on se sert en Autriche, et qui fut attribué à l'électeur de Brandebourg dans le siècle dernier seulement, n'est point un mot germain ou allemand, mais un mot tartare qui n'a été introduit que dans les parties de l'Allemagne conquises par les Slavons (1), et qui jamais ne fut appliqué à aucun des chefs de l'ancienne et véritable Germanie.

Si le Tacite français, l'immortel Montesquieu, eût connu à la fois la langue allemande et la langue slavone, ses ouvrages, si lumineux et si profonds, seroient plus précieux encore, et l'on ne le verroit pas, dans ses savantes recherches sur les premiers usages des peuples de l'Europe, confondre avec les tribus germaines ces peuplades immenses qui conquirent la Bohême, l'Autriche, l'Italie, et toutes les contrées méridionales des Gaules. Il lui auroit suffi de jeter les yeux sur la carte, de suivre, des monts Crapacks aux Pyrénées, la course de ces peuples belliqueux, et il auroit vu que tous les noms des villes, bourgs ou villages par eux conquis ou édifiés, étoient, comme ils le sont encore, exprimés en langue slavonne, langue asiatique qui n'a pas le moindre rapport avec celle des Ger-

---

(1) Ce mot se prononce comme si l'on écrivoit *Chlavons*, et non point *Esclavons*, quoi qu'en disent la plupart de nos dictionnaires.

mains (1); dès-lors une infinité de bases fausses eussent été écartées, et cette distinction essentielle entre des peuples d'origine et de mœurs différentes eût été d'un très-grand avantage pour l'éclaircissement de l'histoire et pour la théorie et l'application du gouvernement et des lois.

Je pourrois présenter mille considérations de la nature de celle-ci; mais de plus grands développemens n'entrent pas dans mon sujet, ou du moins ils ne sont pas nécessaires pour l'examen de la question qui occupe le Conseil.

Je crois avoir démontré, d'une part, que la connoissance respective des langues entre des peuples voisins concourt à resserrer les liens d'amitié, de fraternité, de commerce, à répandre les lumières, et conséquemment à faire germer les vrais principes de morale et de liberté publique; d'autre part, qu'elle est essentiellement nécessaire pour étudier l'histoire, pour découvrir la véritable origine des mœurs, des usages primitifs qui nous ont été transmis par les premiers peuples, et qui influent, sans que nous nous en doutions, sur la plupart de nos institutions modernes.

J'en ai donc dit assez pour démontrer que ce n'est ni par un préjugé littéraire ni par un préjugé politique que le Directoire exécutif demande l'enseignement des langues étrangères dans nos écoles publiques; ce seroit au contraire par le plus inconcevable et le plus absurde des préjugés qu'on se détermineroit à rejeter cette sage et utile instruction.

Mais, nous dit-on, il y a en Europe quinze à seize langues vivantes : auxquelles donnera-t-on la préférence?

---

(1) Je ne citerai de notre territoire que la petite ville d'*Ustaritz*, près des Pyrénées. Ceux qui compareront ce mot avec les noms des villes bâties sur les bords de l'*Elbe*, de l'*Oder* et de la *Wistule*; ceux qui auront entendu les Basques, les Polonais, et les Bohémiens, ne douteront nullement que l'idiôme basque ne soit un dialecte corrompu de la langue *slavonne*, et que ces peuples qui se sont établis dans les Pyrénées sous le nom de Wisigoths ou Westrogoths, c'est-à-dire Goths de l'ouest, ne soient une colonie des anciens Scythes ou Sarmates.

Je réponds qu'il ne faut pas confondre les dialectes avec les langues-mères, et que c'est sur-tout l'enseignement de celles-ci qu'il est essentiel d'organiser dans nos écoles. Sans prétendre sur cet article à une grande érudition, il me semble pouvoir assurer (en y comprenant même ce qu'on appelle *langues mortes*) qu'il n'y a en Europe que cinq langues primitives, *l'arabe*, *le grec*, *le latin*, *le slavon*, et *l'allemand* (1). Les trois premières, pour lesquelles nous avons eu des professeurs depuis la renaissance des lettres, suffisent pour la connoissance des élémens de tous les dialectes de l'Orient et du Midi de l'Europe. — La langue slavone, qui est celle des Polonais, des Russes, et des pays régis par la maison d'Autriche, et de tous les peuples qui habitent la partie orientale et septentrionale de l'Europe et de l'Asie, est dominante dans une plus vaste étendue de pays qu'aucune autre langue du monde; un voyageur qui la possède peut se faire entendre du centre de l'Allemagne et du voisinage de Venise jusqu'au *Kamschatka*, c'est-à-dire, sur le quart du globe. Je puis donc desirer, sans être taxé de singularité, que cette langue soit enseignée dans nos écoles. Mais si on me forçoit de faire un nouveau sacrifice aux préjugés; si, en objectant que nous avons peu de relations avec les peuples qui parlent cette langue, l'on prétendoit que tout projet à cet égard peut être suspendu, l'on conviendra du moins qu'il n'en est pas de même de la langue allemande, langue de laquelle découlent la nôtre en grande partie, et celles de tous les peuples du Nord et de l'Occident de l'Europe.

Nos rapports avec ces peuples, malgré la différence du langage et du gouvernement, sont si multipliés et si importans pour le commerce, les arts et la politique; cette langue est si nécessaire pour découvrir l'origine de nos premières institutions et pour suivre le fil de

---

(1) L'on pourroit peut-être ajouter la langue *hongroise*; mais c'est un sujet de discussion peu important, et dans lequel je ne veux pas entrer.

Je me permets aussi (en soumettant mon opinion à celle des savans) de regarder l'*arabe*, le *syriaque* et l'*hébreu*, comme des dialectes de la langue primitive des Chaldéens.

nos connoissances et de nos préjugés, que ce seroit non-seulement un calcul faux, mais une vraie barbarie d'en rejeter l'enseignement.

Votre commission ne pouvant se dissimuler le vice et le désavantage de son système sous ce premier rapport, le présente sous une autre face.

Elle prétend ne pas condamner *l'étude* des langues, mais seulement *le professorat.*

« La République, dit-elle, ne doit à ses enfans ni » grec, ni latin, *ni hébreu, ni histoire, ni métaphysi-* » *que, ni géométrie.*

» Il faut chasser les professeurs publics de toutes » ces sciences, et ne souffrir que des professeurs par- » ticuliers payés par leurs élèves. »

Enfin elle conclut ainsi : « Que ceux qui voudront » savoir les langues anciennes *les achètent*; que ceux » qui voudront savoir les langues vivantes *voyagent chez* » *les nations qui les parlent.* »

Je vous prie de remarquer ici les progrès rapides que fait le système de votre commission : elle ne se borne plus à proscrire le professorat des langues ; elle proscrit également l'enseignement public de la géométrie, de la métaphysique et de l'histoire ; et pour soutenir ces étranges paradoxes, elle invoque le nom et l'autorité de l'immortel auteur d'*Emile* et du *Contrat social.*

« Ce philosophe, dit le rapporteur, veut que l'insti- » tuteur soit l'ami de son élève. Cela veut dire que l'ins- » tituteur ne soit jamais payé par le gouvernement : » cela veut dire qu'il *ne doit point y avoir de pro-* » *fesseurs publics.* »

J'ose assurer que plus on méditera l'ouvrage célèbre dont il est ici question, moins on y trouvera, relativement à l'éducation publique, le système que votre commission veut y faire appercevoir.

Et ce n'est pas la première fois que les idées de l'auteur d'Emile, soit sous le rapport littéraire, soit sous le rapport politique, ont été présentées sous un faux jour par un grand nombre d'écrivains, d'ailleurs très-estimables et très-éclairés.

L'on a dit que J. J. Rousseau avoit condamné la cul-

ture des sciences et des arts, et cela n'est pas vrai : car, en gémissant sur leur origine et sur les vices qui sembloient inhérens à un certain degré de civilisation, il a dit expressément que, *dans l'état actuel des mœurs de l'Europe*, les sciences, les arts, et sur-tout la connoissance de la morale politique, étoient l'unique remède aux maux qu'avoit produits l'état social, et qu'il n'avoit pas dépendu de nous d'éviter.

Ce philosophe a blâmé également les institutions publiques existantes en Europe, et particulièrement en France, sous le nom de *colléges ;* il a montré les vices et les abus de ces établissemens, et il nous a tracé le modèle d'une éducation particulière, donnée par un ami à son élève, ou par un père à son fils : mais il a observé en même temps que l'éducation d'Emile étoit inapplicable à nos mœurs ; et loin d'avoir préféré en principe l'éducation particulière à l'éducation publique, il a soutenu formellement le contraire. « *Que voulez-* » *vous faire,* a-t-il dit (en parlant de l'éducation do- » mestique), *que ferez-vous d'un homme uniquement* » *élevé pour lui* (1)? »

Il est vrai qu'il ajoute qu'il ne peut plus exister d'institution publique ; mais pourquoi? Parce qu'au moment où il écrivoit en France, les Français gémissoient sous la plus cruelle et la plus dangereuse des tyrannies, celle que soutiennent la mollesse et la corruption, et l'auteur d'Emile le sentoit bien vivement : « Il n'y a plus, » dit-il, d'institution publique, parce que *là où il n'y* » *a plus de patrie, il ne peut plus y avoir de ci-* » *toyens.* »

O J. J. Rousseau ! toi qui as reproduit notre liberté en désespérant de la voir renaître, puisse ton ame douce et généreuse, puisse ton génie sublime, planant autour de cette enceinte, inspirer toujours nos méditations, sourire et présider à nos travaux !..... Oui, nous soutiendrons avec toi les vrais élémens de l'instruction publique, la liberté et l'égalité, et nous les préférerons

(1) Emile, livre I, page 13.

constamment à l'éducation domestique, à l'éducation particulière, qui n'est propre qu'à produire l'égoïsme, la mollesse et l'orgueil.

Dira-t-on que les sages de l'antiquité formoient des écoles particulières? ce seroit encore une bien fausse application de leurs principes, et une notion bien peu exacte des faits.

Mais je ne veux rappeler ici ni la république de Platon, ni l'exemple des anciennes écoles. Je m'abstiens des citations, et je m'attache aux principes. Or, s'il est un principe incontestable, c'est que, dans une république, les moyens d'instruction en tout genre doivent être à la portée de tous les citoyens; et s'il est une vérité palpable, c'est que, pour être à la portée de tous les citoyens, ils doivent être fournis par le gouvernement..... Il a plu au rapporteur de comparer l'instruction publique à un repas, et de citer Rabelais : eh bien! je dirai qu'en effet l'instruction publique est une nourriture nationale; mais que tous les membres de la république, quoi qu'en puisse dire Rabelais, ont le droit incontestable d'y participer.

Que ceux, nous dit-on, qui voudront savoir les langues anciennes *les achètent;* que ceux qui voudront savoir les langues vivantes *voyagent chez les nations qui les parlent.*

Ainsi donc les citoyens à qui leur fortune ne permettroit ni *d'acheter* ni *de voyager*, seroient privés de la connoissance des langues anciennes et de l'étude des langues vivantes. Cette moisson précieuse seroit réservée à des riches, qui donneroient bientôt à leurs enfans des gouverneurs et des laquais, et qui, trouvant dans leur fortune des distinctions et des droits exclusifs consacrés par la loi, feroient reparoître insolemment l'orgueil et les prétentions d'une caste privilégiée.

Ainsi l'homme de génie, né dans la pauvreté, seroit obligé d'enfouir ses talens, de déchirer ses pinceaux, pendant que le riche le plus stupide consommeroit à d'inutiles efforts des dépenses et des soins précieux, qui, mal appliqués, ne produiroient rien, et qui, sagement dirigés, auroient pu servir utilement l'intérêt particulier et l'intérêt public.

Seroit-il possible que nous vissions encore quelques traces de ce système politique d'après lequel on regardoit comme dangereux de trop disséminer les lumières; et où l'on osoit prétendre qu'une partie du peuple devoit rester dans l'ignorance et l'avilissement? Non, nous ne les verrons plus.

Ces vestiges de la barbarie des Vandales, de la tyrannie des rois et de la perfidie des prêtres, sont à jamais effacés; et s'ils devoient se reproduire, ce ne seroit pas sans doute par l'estimable auteur du *Tableau de Paris*, à qui je suis loin de prêter cette idée. Nous sommes tous profondément convaincus, et le rapporteur de votre commission l'a dit mille fois avant moi, que les sciences sont l'aliment de la morale et de la liberté, que l'instruction est le soutien des lois, l'ame et le ressort secret du gouvernement; en un mot, que plus les lumières sont répandues, plus les peuples sont sages, riches et heureux.

Or, je l'ai dit, et cela est démontré : il n'y a point de vraie science, et sur-tout de science politique et morale, sans la connoissance des peuples, sans l'étude de l'histoire, et il ne peut y avoir d'étude fructueuse des peuples sans la connoissance des langues.

Ce genre d'instruction est donc un de ceux que le Corps législatif doit le plus spécialement encourager et favoriser; et s'il veut que toutes les classes de la société puissent y participer, il doit nécessairement établir des professeurs publics, salariés par la nation.....

Ajouterai-je maintenant que toute loi relative à l'instruction publique est extrêmement urgente, et que son exécution doit être attentivement surveillée?

Il n'est pas d'homme, desirant de voir la République assise sur les bonnes mœurs, qui ne s'étonne de la lenteur et des difficultés qu'on a apportées jusqu'à ce jour au complément de vos travaux à cet égard.

Pendant que des êtres avilis, restés impurs de l'ancien régime, osent recueillir et insolemment reproduire le luxe corrupteur, la licence effrénée, les jeux meurtriers, l'horrible espionnage, l'infame débauche, et

tous les germes de l'immoralité publique, l'homme sage, le véritable ami des arts, se cache dans la retraite; et il semble qu'autour même de l'édifice des lois et du gouvernement républicain, la génération nouvelle soit menacée des anciens maux produits par l'ignorance et la barbarie.

Hâtez-vous, représentans du peuple, d'achever l'ouvrage que vous avez commencé. Répondez aux vœux de tous les sincères et purs amis de la patrie, en organisant sans délai tous les moyens d'instruction. Par cela seul vous ferez germer de toutes parts les vertus républicaines, et vous rendrez à jamais inébranlables les bases de la liberté et de la morale publique.

Voici, relativement à la question actuelle, le projet de résolution qui m'a semblé le plus convenable et le plus simple.

PROJET DE RÉSOLUTION.

Le Conseil des Cinq-cents, considérant que la connoissance des langues étrangères facilite les relations commerciales et politiques des peuples, éclaircit les monumens de l'histoire, sert à la propagation des lumières, et favorise, sous tous les rapports, les progrès des sciences, de la morale et des arts;

Déclare qu'il y a urgence.

Le Conseil, après avoir déclaré l'urgence, prend la résolution suivante:

ARTICLE PREMIER.

Il y aura dans les écoles centrales du département de la Seine, outre les professeurs de langue grecque, de langue arabe et de langue latine, un professeur de langue allemande, un professeur de langue anglaise, et un professeur de langue slavone.

II.

Une commission spéciale sera chargée de présenter

304

le mode d'enseignement, et le nombre des écoles dans lesquelles ces professeurs seront établis.

III.

La même commission spéciale, ou, à son défaut, celle des dépenses publiques, présentera un projet de résolution pour déterminer la quotité du traitement attribué à chacun de ces professeurs, et pour indiquer les fonds qui devront y être affectés.

IV.

Le Conseil discutera dans la décade le rapport qui lui a été fait sur les moyens d'assurer l'instruction publique dans les écoles primaires.

V.

La présente résolution sera imprimée, et portée au Conseil des Anciens par un messager d'Etat.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Fructidor, l'an IV.